



# PLAN DE GESTION INTEGRE

## Notre action

Plan de gestion intégrée des pâturages boisés (PGI)

## Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

- ✓ Revoir la gestion de son pâturage boisé en intégrant tous les utilisateurs
- ✓ Optimiser l'utilisation agricole et sylvicole du pâturage boisé
- ✓ Garantir la durabilité du pâturage boisé

## Quels sont les documents remis ?

- Plan de gestion intégrée incluant le bilan, les objectifs et les mesures décidées
- Cartes du bilan, cartes thématiques, cartes des mesures
- Planification forestière selon les exigences légales sylvicoles

## Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- Il y a des problèmes d'entretien sur le pâturage communal mais nous ne savons pas comment les régler.
- Notre pâturage s'est refermé dans les parties plus boisées et il n'y a plus d'arbres dans les parties ouvertes. Comment pouvons-nous redonner une belle image à ce pâturage ?
- La répartition du bétail dans le pâturage n'est plus équitable pour tous les ayants droit. Comment modifier cette répartition ?
- Plusieurs investissements sont nécessaires pour améliorer la gestion du pâturage boisé. Comment faire pour obtenir des aides financières ?
- Suite à l'évolution des exploitations depuis les années 80, le plan d'aménagement d'alors n'est plus à jour. Comment l'actualiser sur la base des troupeaux existants ?
- Le règlement d'utilisation du pâturage communal n'est plus à jour et il y a beaucoup de problèmes à régler. Comment faire ?

## Combien ça coûte ?

Fr. 300.- à 400.- par ha de pâturage boisé selon la complexité de l'exploitation pastorale. Les coûts incluent l'étude et le rapport.

## Quel est le déroulement de la prestation ?

1. Présentation de l'outil PGI par les mandataires (mandataire agricole = FRI et mandataire sylvicole).
2. Etablissement d'une offre pour la réalisation du PGI sur le pâturage concerné.
3. Validation de l'offre par les instances compétentes (conseil communal, assemblée des ayants droit, assemblée communale).
4. Conduite du projet en étroite collaboration entre les conseillers FRI et l'ingénieur forestier.
5. Mise en place d'une structure de travail permettant d'impliquer tous les acteurs concernés par la gestion du pâturage boisé : groupe de travail local et groupe d'accompagnement.
6. Relevés précis des équipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs, passages, ...) afin d'établir des cartes précises de périmètre et de secteurs et de connaître la surface pâturée précise.
7. Entretiens personnels avec les ayants droits et exploitants du pâturage suivi d'une séance de restitution en commun.
8. Entretien avec le garde forestier
9. Pré zonage du pâturage sur SIG (système d'information géographique) consistant à diviser le pâturage en polygones à taux de boisement homogène. Calcul de la surface et du taux de boisement pour chaque polygone.
10. Relevés de végétation dans chaque polygone afin d'évaluer la composition botanique, le volume de bois sur pied, la présence ou non de rajeunissement, la présence ou non de buissons, la présence de mauvaises herbes. Deux passages de relevés par polygone.
11. Réalisation d'un bilan sur l'utilisation actuelle du pâturage boisé, sur le potentiel fourrager, la disponibilité en matière sèche par UGB dans chaque secteur, l'évolution du boisement, les problèmes d'entretien, etc...
12. Présentation de l'analyse à l'ensemble des utilisateurs du pâturage.
13. Séances de groupe pour définir les objectifs ainsi que les mesures pour les atteindre. Cette phase demande beaucoup de temps et de réflexion afin d'arriver à des mesures qui conviennent au plus grand nombre.
14. Faire valider les premières mesures en cours de route afin d'asseoir certains principes décidés.
15. Demande de subvention pour les mesures d'investissements (abreuvoirs, accès, ...).
16. Rédaction du document final réunissant toutes les mesures proposées = PGI.
17. Validation du document par tous les organes compétents.
18. 18. Mise en œuvre et suivi de la mise en place des mesures.

## Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

- Plan du périmètre et des secteurs
- Dernier plan d'aménagement du pâturage
- Plan de gestion forestière
- Règlement d'utilisation du pâturage communal, éventuellement règlement des corvées
- Liste des ayants droit, liste des exploitants, composition de la commission des pâturages
- Répartition du bétail des deux dernières années

- Charge usuelle
- Autorisation de fumure en estivage
- Plan des zones de protection au niveau communal
- Historique des coupes de bois et des mesures de rajeunissement
- Tout document réglant la gestion du pâturage

**Qui contacter à la FRI  
pour en savoir plus ?**

Julien Berberat